

Quand suis-je recensé ? j'habite dans une commune de :



le 10 000 habitants

Le recensement y est exhaustif,
il a lieu tous les **5** ans.

Pour vérifier si votre commune est concernée
par le recensement cette année, rendez-vous sur :

le-recensement-et-moi.fr



de 10 000 habitants

Le recensement a lieu **tous les ans**
sur un échantillon de **8%** des logements.

Si votre logement d'habitation en fait peut-être partie,

Si vous êtes recensé, **vous recevrez un courrier
de votre commune** dans votre boîte aux lettres
au début du mois de janvier.



Comment ça marche

Une fois le courrier reçu, vous recevez dans votre boîte aux lettres
ou via la visite d'un agent recenseur, **une notice d'information**
contenant **vos identifiants et codes de connexion**

pour répondre sur internet :  le-recensement-et-moi.fr

Vous pourrez également **répondre sur papier**



see
tenariat
otre commune

